



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2006
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5358^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège, à New York, le jeudi 26 janvier 2006, à 11 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 5358^e séance, tenue à huis clos le 26 janvier 2006, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé "La situation en Géorgie".

Le Président, agissant avec l'assentiment du Conseil, a invité les représentants de la Géorgie et de l'Allemagne à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu au cours de ses consultations préalables, le Président, agissant avec l'assentiment du Conseil, a adressé une invitation, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à M^{me} Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M^{me} Heidi Tagliavini.

L'Envoyé spécial du Président de la Géorgie, M. Irakli Alasania, a fait une déclaration.

Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration. »

